

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20221108-2022-60-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Publication : 21/11/2022

OBJET :
**Communication relative
à l'état des crédits
budgétaires consommés
du 1er janvier au 25
octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le trois novembre, se sont réunis à 15h45 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

En téléconférence :

Sylvain BERRIOS,
Philippe GOUJON,
Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

David ALPHAND,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,
Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	15
Représentés par mandat	10
Absents	6

Étaient absents excusés :

*Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Jérôme LORIAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Sylvain BERRIOS
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Madame MONTANDON a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Les réalisations budgétaires font l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, notamment, dans l'objectif d'amélioration du taux d'exécution du budget.

Le budget primitif de Seine Grands Lacs pour 2022 a été approuvé le 8 décembre 2021 pour un montant global de 72,47 M€, répartis entre la section de fonctionnement à hauteur de 21,16 M€, dont 13,3 M€ de dépenses réelles, et la section d'investissement à 51,31 M€.

Le budget supplémentaire, présenté en comité syndical du 8 juin 2022 a porté le montant du budget à 86,38 M€ : 24,91 M€ en fonctionnement et 61,48 M€ en investissement.

Les taux de réalisation à la date du 25/10/2022 sont les suivants (base BS) :

Fonctionnement 2022 au 25/10	9 617 917,16 €	70,88%
Investissement 2022 au 25/10	17 953 494,77 €	34,90%

En section d'investissement, ce taux est équivalent à celui constaté à la même période en 2021 (35 %) mais plus faible que celui des années précédentes (48 % en moyenne entre 2018 et 2020), ce qui s'explique par la masse budgétaire globale qui est plus conséquente en 2022 en raison des travaux de la Bassée (51,31 M€ contre 27,71 M€ en 2021 et 18,74 M€ en 2020). Hors Bassée, le taux de réalisation en investissement est de 40 %, mais d'importantes dépenses sont attendues d'ici fin novembre en lien avec des chantiers en cours.

Sur la base des données du budget supplémentaire, en section de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est légèrement plus élevé que ceux constatés sur les années antérieures (69,5 % en moyenne entre 2018 et 2021). Les dépenses de personnel sont réalisées à hauteur de 78,2 % (ou 76,6 % en prenant en compte la décision modificative présentée ce jour), ce qui est stable par rapport à la même période en 2020 et 2021, et cohérent par rapport au budget global et à son profil d'exécution.

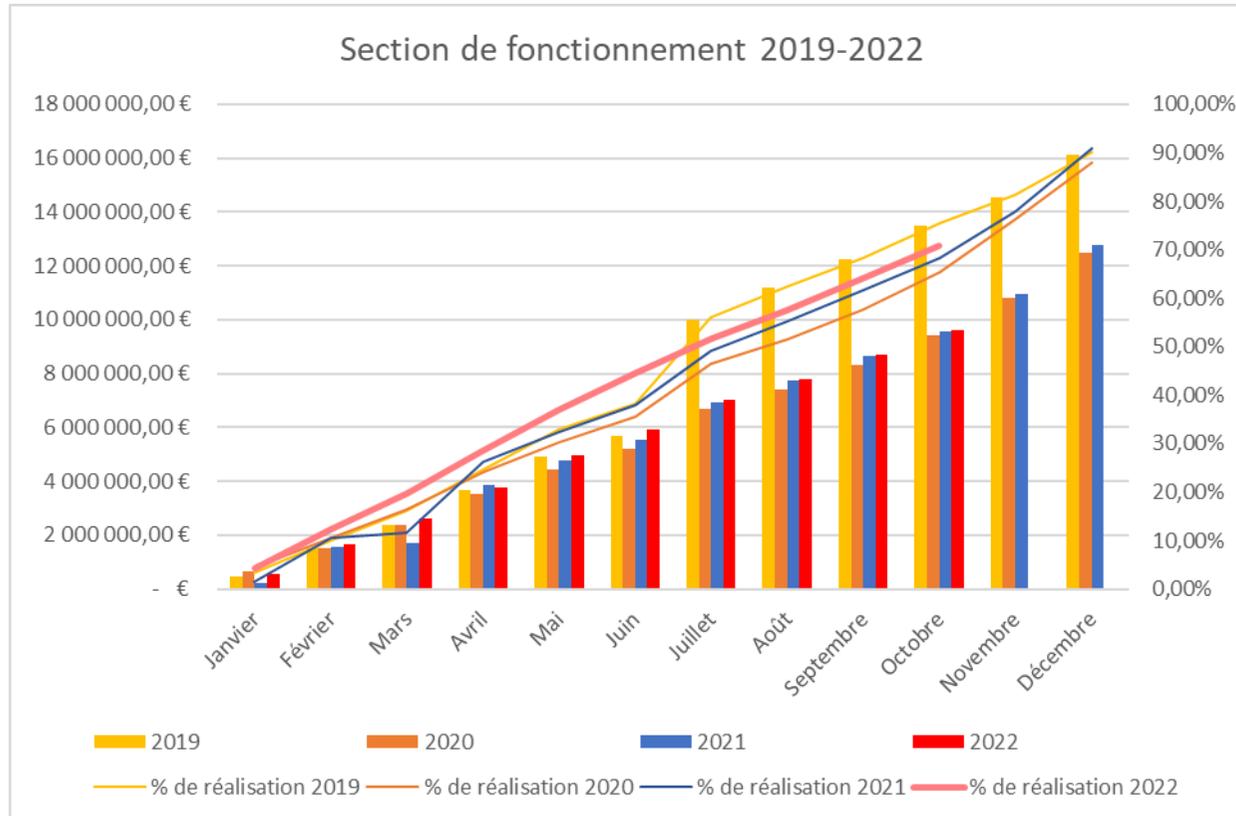
Au 25 octobre, le **niveau de trésorerie est de 20,4 M€**. Les contributions statutaires annuelles à hauteur de 9,34 M€ ont toutes été perçues. Les recettes relatives à la redevance pour le soutien d'étiage ont été perçues à hauteur de 92 % (8,87 M€ sur les 9,36 M€ attendus). Par ailleurs, plusieurs versements sont intervenus au titre des subventions pour le projet de la Bassée, de la part de l'État et de la Métropole du Grand Paris. Enfin, un emprunt de 10,7 M€ contracté auprès de la Banque Postale en 2020 a été mobilisé en juillet. Le bouleversement budgétaire de l'établissement induit par l'opération de la Bassée nécessite en effet un suivi fin et anticipé des dépenses et recettes correspondantes afin que le décalage entre le paiement des factures et la récupération des aides soient le moins long possible.

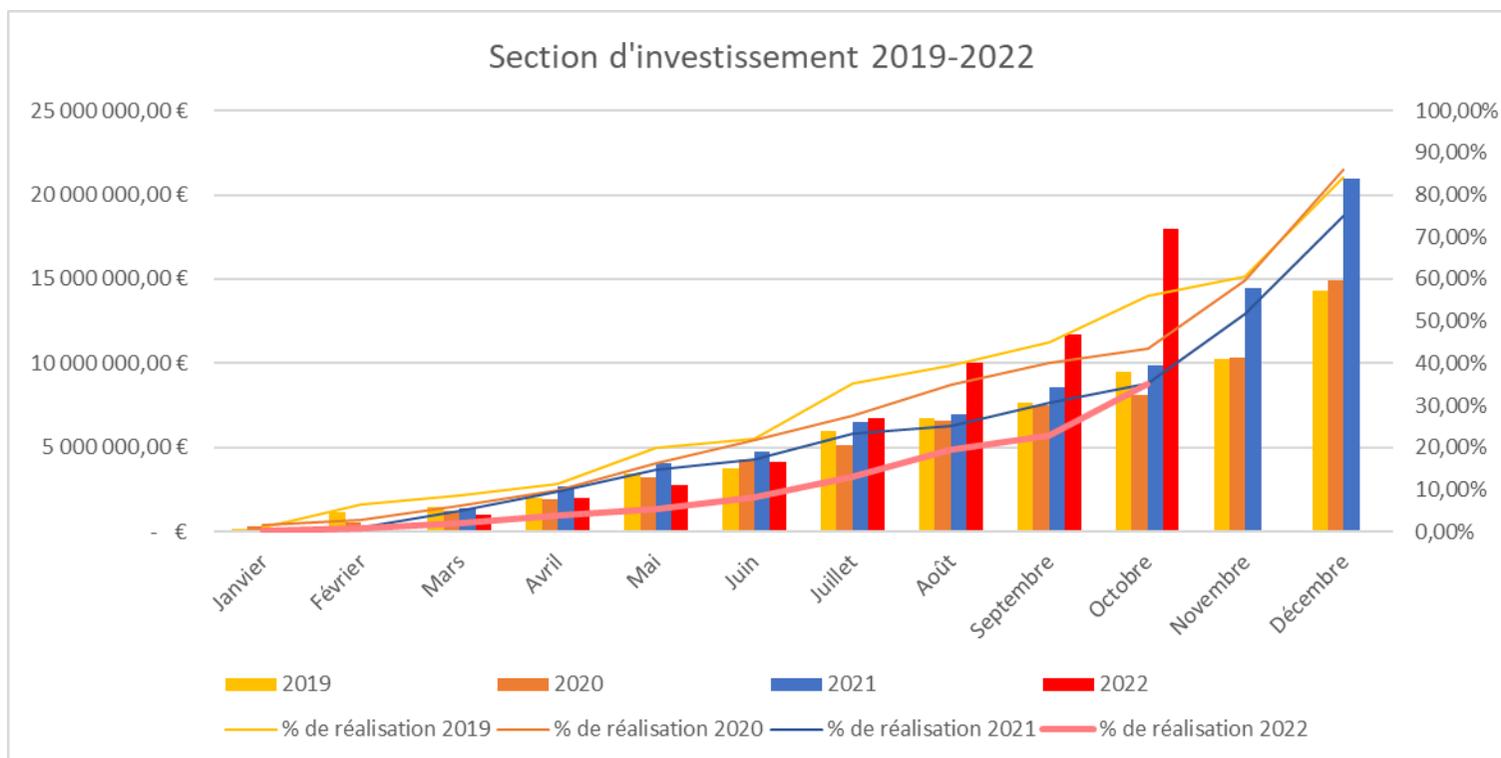
Les décaissements conséquents relatifs au chantier du site pilote de la Bassée interviennent depuis l'été dernier. Plus de 5 M€ sont notamment en cours de traitement pour les acquisitions foncières dans le cadre des protocoles d'accord conclus lors du comité syndical exceptionnel du 15 septembre dernier.

Pour finir, les projections de réalisation au 31/12/2022 sont les suivantes : 95 % en section de fonctionnement et au moins 80 % en investissement au global, notamment en raison des décalages de calendrier de certaines opérations sur les aménagements hydrauliques et des facturations qui ne pourront intervenir avant la clôture d'exercice. Concernant les dépenses relatives à la Bassée, ce taux de réalisation devrait être de 60 %, en raison des décalages de calendrier dus en particulier au règlement des problématiques foncières.

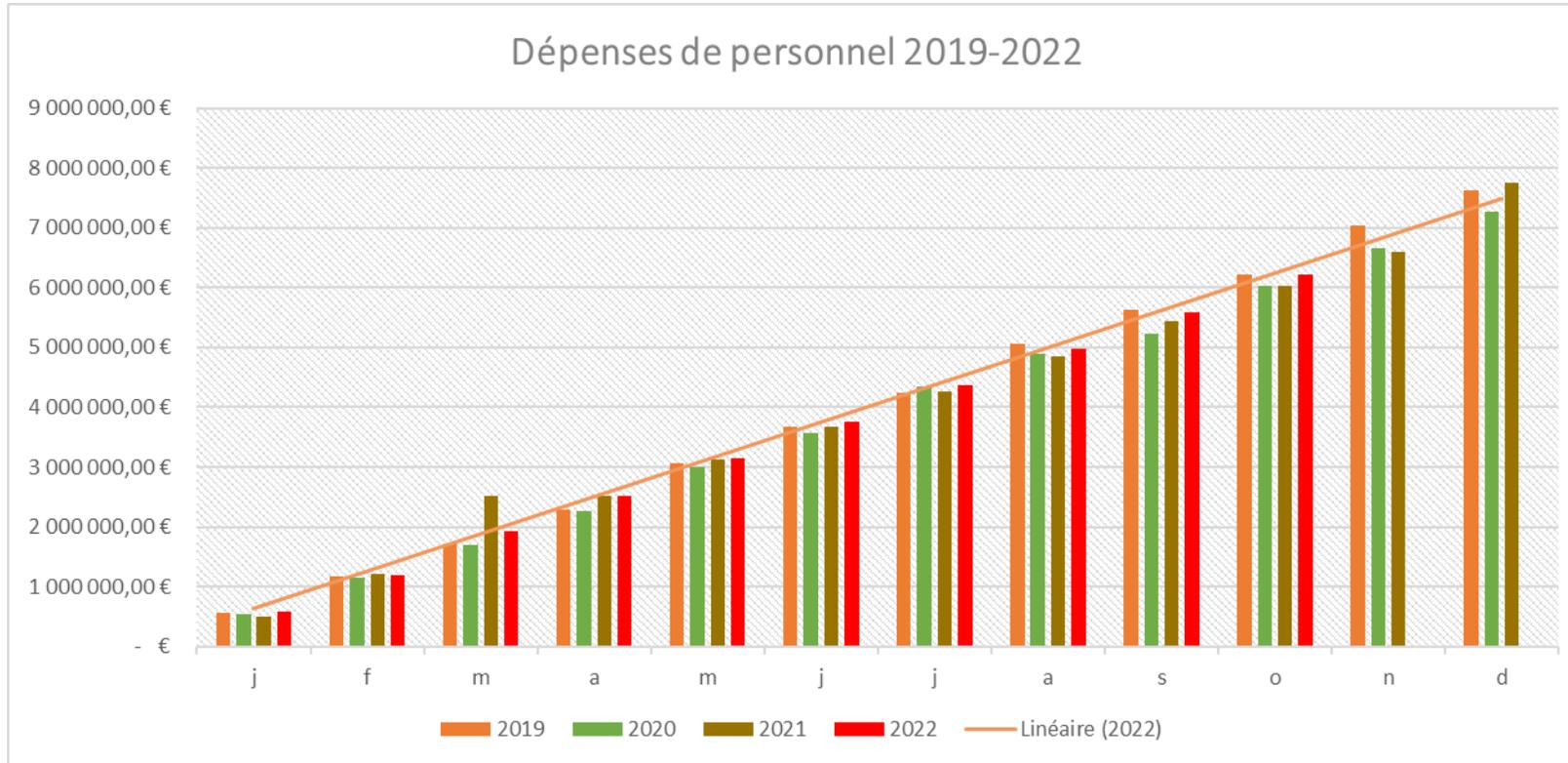
Vous trouverez ci-dessous les graphiques récapitulatifs des évolutions comparées par rapport aux 3 années antérieures.

Taux de consommation des crédits 2019-2022





MASSE SALARIALE



Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Le Comité syndical,

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative à l'état des crédits budgétaires consommés en 2022, du 1^{er} janvier au 25 octobre 2022.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr